

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Jeudi 17 décembre 2020

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an Deux Mil vingt, le jeudi 17 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 11 décembre 2020

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, M Didier REYMONDON, Mme Monique RAGEYS, M René VALLIER, M Didier LUXEMBOURGER, M Jean-Pierre KHIREDDINE, Mme Patricia FILLON, Mme Stéphanie CHAMBE, Mme Françoise DUBOEUF, M Nicolas BERGER M Jean-Luc GOUTAGNY, Mme Angélique PIBOLLEAU, Noël BROCHIER, Mme Sylvie THIVILLIER.

Secrétaire de séance : Mme Patricia FILLON

Début de séance à 20h00

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 novembre 2020.

Unanimité

• DELIBERATION : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Les effectifs des écoles étant en hausse, le nombre d'enfants qui mangent à la cantine augmente aussi. Certains jours ils sont 45. Du fait de la crise sanitaire, les conditions d'accueil ont changé, les enfants sont placés par classe et plus espacés. Les grands ne peuvent plus aider les petits... Deux agents ne suffisent plus pour gérer les enfants dans de bonnes conditions. Aussi, il est proposé de créer un emploi d'une heure par jour jusqu'à la fin de l'année scolaire. Amandine, AESH à l'école publique est disponible pour cet emploi.

Unanimité

• DELIBERATION : REGULARISATION DE VOIRIE : ROUTE DES ROZES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune régularise depuis plusieurs années des voies communales avec des propriétaires privés. La commune a missionné le cabinet de géomètre DENTON à Ste Foy l'Argentière pour recenser et régulariser les chemins privés qui, dans les faits, sont affectés au domaine communal et qui avaient été goudronnés par la commune. Ce dossier est ancien et n'avait jamais été finalisé. Le cabinet Denton a réalisé sa mission et les propriétaires des chemins ont signé les documents d'arpentage correspondants. Il manque la délibération pour finaliser ce dossier.

Unanimité

• DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE

Les agents techniques sont 3 avec 2 véhicules. Il serait nécessaire d'acheter un troisième véhicule pour circuler dans le village avec des petits outils ou aller chercher des petites fournitures afin de ne pas mobiliser les camions. Suite à l'installation de la station GNV à la zone de Croix Chartier, il est envisagé d'acheter un véhicule au GNV. Une modification budgétaire est indispensable pour pouvoir procéder à cet achat. Il est proposé de transférer 12 000 € de l'article 2181 (Installations générales agencements divers) à l'article 21571 (Matériel roulant).

Unanimité

• DELIBERATION : SYNDICAT DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2019

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

• DELIBERATION : SIMA COISE- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2019

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

• DELIBERATION : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE, TRI ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2019

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés.

ESPACE CULTUREL : Le dossier de marché a été mis en ligne le 19 novembre. 32 offres ont été déposées. Elles sont étudiées par l'équipe de maîtrise d'œuvre qui les présentera à la commission bâtiments le 5 janvier.

La commission Vivre Ensemble est en train de relancer le groupe de travail pour se pencher très prochainement sur les dossiers de demandes de subventions pour le mobilier et l'équipement informatique.

QUESTIONS DIVERSES :

VITESSE : plusieurs secteurs de la commune présentent des problèmes de vitesse des véhicules.

Le Couzon près de l'arrêt des cars. Les enfants qui prennent les transports scolaires ont été invités à passer par la coursive du lotissement du Couzon pour cheminer en sécurité et ne pas longer la route départementale. Un éclairage plus adapté sera prochainement installé.

Hameau Chavannes : le hameau de Chavannes est également concerné par une vitesse excessive des véhicules. Ce secteur comprend des routes à compétences départementales (RD4 et RD662, RD60) et la commune souhaite passer ce secteur en agglomération afin de pouvoir abaisser la vitesse à 50 voire 30 km/h. Un aménagement de sécurité avec trottoir et rétrécissement de voie, sera réalisé sur la route de la Chapelle sur Coise au niveau du rétrécissement.

Salle St ROCH : les agents ont terminé de poser une barrière en bois en lieu et place d'une haie qui demandait beaucoup d'entretien.

URBANISME : un premier permis a été déposé sur le lotissement « Les terrasses du Tilleul »

GAZ : A l'occasion des projets du petit immeuble et de la réfection de la maison des sœurs, GRDF étudie la possibilité de faire une extension du réseau de gaz de ville depuis la salle St ROCH jusqu'au bourg.

COMPTE RENDU COMMISSIONS COMMUNALES :

COMMISSION SOLIDARITE : René VALLIER

La problématique du logement d'urgence a été débattue : tant pour l'urgence sociale que pour l'urgence suite à sinistre.

COMMISSION AGRICOLE : Jean-Luc GOUTAGNY

Les deux plateformes de broyage de Coise et de Haute-Rivoire sont en fonctionnement « tests » pour les agriculteurs, les professionnels et les communes. D'autres plateformes pourraient être installées si d'autres communes en font la demande.

Installation/transmission : 55% des agriculteurs seront à la retraite dans les 10 ans à venir. Les repreneurs ne s'orientent pas trop sur la production de lait mais plutôt sur la production de petits fruits ou le maraichage

La séance est levée à 23h40

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 14 janvier à 20h00